

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation
01.06.2010

Date d'affichage

N° 10/55

Objet de la délibération

**AFFECTATION DES
RESULTATS -
BUDGET PRINCIPAL**

Adopté à l'unanimité

L'an deux mille dix et le sept juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mme COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

Absents : Mme BORELLO (excusée), Mrs RASKOPF, Mme CHAILLET (excusée), Mr DELBES (excusé), Mme RAHOU.

Secrétaire : Mme ESPIE.

Rapporteur : *Monsieur Boudes*

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2009 du budget principal se décomposent ainsi :

Section d'investissement

Résultat reporté 2008	- 328 543,52 €
Résultat de l'exercice 2009	- 100 686,41 €
Résultat de clôture	- 429 229,93 €

Solde des restes à réaliser	- 729 717,35 €
Besoin de financement	1 158 947,28 €

Section de fonctionnement

Résultat reporté 2008	1 091 027,85 €
Résultat de l'exercice 2009	805 368,88 €
Résultat de clôture	1 896 396,73 €

Afin de régulariser les prévisions du B.P. 2010, il a été affecté par anticipation à la section d'investissement un montant de 1 158 895,80 et repris en section de fonctionnement 736 705 €.

Ces inscriptions seront modifiées lors de la première décision modificative de l'année 2010, comme suit :

- Déficit d'investissement 001 :	+ 51,48 €
- Excédent de fonctionnement 002 :	+ 692,97 €
- Affectation 1068	+ 51,48 €

Les montants ainsi rectifiés seront :

001 : résultat d'investissement	429 229,93
002 : résultat de fonctionnement	737 449,45
Affectation : 1068	1 158 947,28

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

APPOUVE les modifications à apporter lors de la prochaine décision modificative comme mentionnées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 21 juillet 2010
Jacques LASSERRE
Maire,

